

COMITÉ
CÔTE D'OR
FFHANDBALL



CIRCULAIRE COC 2018-2019

1. CORRESPONDANCE AVEC LA COC



POUR TOUTE CORRESPONDANCE AVEC LA COC

5221000@ffhandball.net

2. CALENDRIER DES COMPÉTITIONS

Le calendrier des compétitions 2018 / 2019 :

CALENDRIER GENERAL 2018/2019											Le 22/08/2018	
DATE	SENIOR MAS.	Coupe du 21	SENIOR FEM.	Coupe du 21	Coupe Fr. Rg/Dp	U11 GARCONS 2008-2009-2010		U11 FILLES 2008-2009-2010		ETR Années	CP8 2008	Observations
	2001 et avant				2002-2008 non autorisés	Ph 1	Ph 2	Ph 1	Ph 2	2006-2008		
01/02 SEP												
08/09 SEP												
15/16 SEP	B1		1									
22/23 SEP	B2		2									
29/30 SEP					1							
06/07 OCT	B3		3							2008		Journée de détection pour les -15 et -13
13/14 OCT	B4		4									
20/21 OCT	B5		R									
27/28 OCT												
03/04 NOV	R		R		2					2006		1er TOUR IC REGIONAL
10/11 NOV	B6		5									
17/18 NOV	B7		6									
24/25 NOV			7							2008		Journée ETR 2008
01/02 DEC		1	8		3							
08/09 DEC	1		9									
15/16 DEC	2		10		4							
22/23 DEC	R		R									
29/30 DEC												
05/06 JAN	R											
12/13 JAN	3			1	32EME F							
19/20 JAN	4		11									
26/27 JAN	5		12							2006		2em TOUR IC REGIONAL
02/03 FEV	6		13									
09/10 FEV	7		14									
16/17 FEV	R		R									
23/24 FEV					FIN SECT							
02/03 MAR	R		R									
09/10 MAR	8		15									
16/17 MAR	9		16							2008		Journée ETR 2008
23/24 MAR	10		17									
30/31 MAR		2	18							2006		1er TOUR IC NATIONAL
06/07 AVR	11		19									
13/14 AVR	R		R									
20/21 AVR					FIN ZONE					2006		2nd TOUR IC NATIONAL
27/28 AVR	R		R									
04/05 MAI		1/2 FIN		2						2006-2008		ID
11/12 MAI	12		20									
18/19 MAI	13		21									
25/26 MAI	14		22		FIN CdF 25/05							
01/02 JUIN		FIN		FIN								
08/09 JUIN												FINALE IC NATIONAL

3. CONTROLE DES QUALIFICATIONS



CONTROLE DES QUALIFICATIONS



INFORMATION IMPORTANTE

Quel que soit le niveau de jeu,
Quelle que soit la catégorie (-13, -15, -18 et +16),

Le contrôle des qualifications se fera dès
le 15 septembre 2019

4. PROTOCOLE D'OUVERTURE DE MATCH

COMPÉTITIONS CONCERNÉES

Cette disposition s'applique à toutes les compétitions régionales et départementales de toutes les catégories se déroulant sur le territoire de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté.

Ce protocole s'applique aussi pour les rencontres organisées à titre amical.

DÉROULEMENT

Les 2 équipes se trouvent sur la ligne de touche, du côté des bancs de touche. Les joueurs des 2 équipes et les arbitres forment une ligne. Sur invitation des arbitres (coup de sifflet), les 2 équipes et le(s) arbitre(s) se rendent au milieu du terrain pour faire face au public.

Ensuite, l'équipe visiteuse passe devant les arbitres, serre la main des arbitres, puis passe devant l'équipe recevante, serre la main des joueuses/joueurs. L'équipe recevante passe ensuite devant le(s) arbitre(s) pour leur serrer la main.

RESPECT DES HORAIRES

Le protocole ne doit pas débuter à l'heure du coup d'envoi
mais 5 minutes avant l'heure prévue du coup d'envoi.

5. PROTOCOLE DE FIN DE MATCH

COMPÉTITIONS CONCERNÉES

Cette disposition s'applique à toutes les compétitions régionales et départementales de toutes les catégories se déroulant sur le territoire de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté.

Ce protocole s'applique aussi pour les rencontres organisées à titre amical.

DÉROULEMENT

Si l'esprit du match le permet :

Le ou les arbitres se positionnent au centre du terrain,

Les deux équipes s'alignent au centre du terrain face au public,

Les joueurs se croisent et se tapent dans les mains. Ils serrent la main du ou des arbitres.

6. REGLEMENTS SPORTIFS

Les règlements sportifs du Comité de Côte d'Or seront prochainement disponibles en téléchargement sur le site du Comité. Vous y trouverez notamment toutes les informations règlementaires concernant :

- La participation aux championnats
- L'organisation des rencontres dont l'enregistrement des conclusions, la modification d'une rencontre, la demande de report d'un match (voir rappel ci-dessous)
- L'horaire des rencontres
- La participation aux rencontres
- Le déroulement des rencontres, dont FDME, forfaits, communication des résultats.



DEMANDE DE REPORT INFORMATION IMPORTANTE



Nous vous rappelons le montant des droits de report :

- **20 € pour les matchs +16 ans Prénational, Excellence et Honneur,**
- **10 € pour les catégories -15, -13, -11**

La gratuité est accordée dans les cas suivants :

- **compétitions programmées sur la même date,**
- **conditions climatiques défavorables pour un déplacement,**
- **sélection de joueuse(s) / joueur(s).**

**Les demandes de report d'un match doivent garder
un caractère exceptionnel**

7. FONCTIONNEMENT DE LA COC

7.1. COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

- Suivre le déroulement des championnats au quotidien,
- Répondre aux interrogations des clubs,
- Gérer les reports de rencontres.
- Examiner les anomalies détectées par Gest'hand dans les FDME,
- Faire appliquer les règlements en vigueur sur les anomalies.
- Organiser et gérer les différentes compétitions dont elle a la charge,
- Décider des accessions / relégations et des constitutions des championnats +16 ans,
- Examiner et traiter les réclamations et affaires diverses concernant le domaine sportif,
- Etudier les vœux de modification de règlement.
- Constituer les poules des phases qualificatives dans les catégories -11,
- Etablir le calendrier des compétitions,
- Réfléchir à l'évolution des compétitions,
- Proposer des vœux pour l'évolution des règlements.

8. CATÉGORIES DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

...	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
+21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4
+16 ans M & F																	
				-18 ans													
				<i>-17 ans Qualif U18</i>													
						-15 ans											
								-13 ans									
										-11 ans							
		Jeune Arbitre CMCD REGIONALE										-9 ans					
							TJA pouvant compter pour la CMCD DEP sauf pour les accédants										
							IL	IC	ID	ID							

9. PROMOTION/RELÉGATION+16ANS

TABLEAUX MASCULINS-FEMININS cf Circulaire Ligue

ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS

10. CHAMPIONNATS SENIORS MASCULINS

10.1. PHASE DE BRASSAGE

CATÉGORIE D'ÂGE:

Ce championnat est ouvert aux joueurs nés en 2001 et avant.

Les joueurs nés en 2002 peuvent jouer dans cette compétition sur demande de surclassement à deux conditions :

- pas d'existence d'une équipe engagée en -18G (régional)
- 5 joueurs nés en 2002 maximum pourront évoluer en +16 ans (liste à transmettre avant le début de la compétition.

En cas d'engagement de plusieurs équipes d'un même club dans le championnat, une liste de 7 joueurs qui devront uniquement évoluer en équipe dite « première » doit être fournie au Comité et ce avant le début de la compétition.

FORMULE DE L'ÉPREUVE :

Composition : 2 poules de 7 équipes :

POULE A	POULE B
A.S. AUXOIS (B)	E. AUXONNAISE (2)
C.S. PERNAND-VERGELESSES	CSIT GENLIS (2)
A.O. ARNAY-LE-DUC	H.B.C. CHENOVE (2)
HB PAYS NUITON (2)	H.B.C. PONTAILLER-MIREBEAU
U.S.C.V. LES LAUMES	HBCI DE LA SAONE
C.L. MARSANNAY H.B. (3)	CS FONTAINE-LES-DIJON HB (3)
H.B.C. VAROIS-ARC (2)	A.L.C. LONGVIC (3)
EXEMPT	EXEMPT

Phase de brassage qui débutera à partir du WE du 15-16 septembre 2018 sur 7 journées sous forme de matchs secs.

Une péréquation kilométrique en 1^{ière} phase.

Aucun report après la dernière journée de la phase de brassage. Tout report en dehors de la date officielle et en cas de mésentente entre clubs le Comité imposera la date de report avec application du règlement fédéral.

Les conclusions de match : Suite à des transmissions trop tardives, la COC apportera une attention toute particulière avec application des règlements et sanctions financières.

INSCRIPTION EN 2 PHASE jusqu'au 29 octobre 2018 et débutera le 08-09 décembre 2018.

TEMPS DE JEU : Match de 2 X 30 minutes avec une pause de 10 minutes.

TAILLE DU BALLON: Ballon taille 3.

MODALITES DE CLASSEMENT :

Le classement définitif de cette phase sera établi après application éventuelle du règlement général des épreuves départementales.

A l'issue de la dernière journée, les 3 premières équipes des 2 poules intégreront le championnat Excellence Départementale, et les autres équipes intégreront le championnat Honneur départemental.

Les équipes qui intégreront la seconde phase seront engagées OBLIGATOIREMENT en poule Honneur. En fonction des inscriptions complémentaires, le comité se réserve le droit de modifier les poules.

Une péréquation kilométrique en 1^{ère} phase sera établie.

FEUILLE DE MATCH : Elle est établie sur feuille de match électronique.

L'envoi (cf article 98.7 de l'annuaire fédéral 2018-2019) doit être effectué via le logiciel de feuille de match électronique :

- Avant minuit pour les rencontres programmées à partir de 17h00.
- Avant 20h00 pour les rencontres programmées avant 17h00 cela concerne également les matchs ayant lieu le dimanche).

En cas de disfonctionnement de la fdme, utiliser la feuille de match papier qui devra être transmise dans les 48h après la rencontre.

L'utilisation de la table de marque électronique est préconisée.

CAS NON PREVUS ET LITIGES :

Sont du domaine des Statuts et Règlements de la F.F.H.B. et du conseil d'Administration du Comité.

ARBITRAGE :

Le Comité indemnise les arbitres au tarif de 35 € et 0.28€ du km. Les notes de frais devront être transmises au plus tard au Comité 21 **le lundi suivant** la rencontre. **En cas d'absence de note de frais il n'y aura pas de remboursement.**

Les indemnités devront figurer sur la Fdme afin de permettre le calcul de la péréquation d'arbitrage ; un 1^{er} appel de fond de 200€ sera effectué début septembre.

CMCD:

Toute équipe engagée dans une compétition du Comité 21 se doit de respecter le règlement CMCD 21. En cas de non-respect, la Commission développement et la COC appliqueront les sanctions sportives et financières.

COUPE DE COTE D'OR:

Le Comité met en place une coupe de Côte d'Or à laquelle toutes les équipes du CD21 inscrites (brassage et 2nd phase) devront OBLIGATOIREMENT y participer.

Les frais d'inscription s'élèveront à 20€; ils serviront à la dotation des récompenses pour les finalistes.

La COUPE DE COTE D'OR se déroulera :

- 01-02 décembre 2018,
- 30-31 mars 2019,
- 04-05 mai 2019 et,
- FINALE : 01-02 juin 2019.

Cette Coupe se déroulera en matchs à élimination directe.

Le règlement particulier vous parviendra ultérieurement.

11. CHAMPIONNATS SENIORS FEMININES

11.1. CHAMPIONNAT LINEAIRE

CATÉGORIE D'ÂGE:

Ce championnat est ouvert aux joueuses nées en 2001 et avant.

Les joueuses nées en 2002 peuvent jouer dans cette compétition sur demande de surclassement à deux conditions :

- pas d'existence d'une équipe engagée en -18F (régional)
- 5 joueuses nées en 2002 maximum pourront évoluer en +16 ans (liste à transmettre avant le début de la compétition.

FORMULE DE L'ÉPREUVE :

Composition : 1 poule de 12 équipes :

POULE
CS FONTAINE-LES-DIJON HB
OC AUTUN
CSA SAONE ET BRESSE
LA CHATILLONNAISE HB
HBC DIGOIN
JL SEURRE
A.S. AUXOIS (B) *en attente décision appel FFHB
Entente HBCIS-CSIT GENLIS
H.B.C. PONTAILLER-MIREBEAU
HBC GUEUGNON
HBC SANVIGNES
HBC TALANT

La compétition débutera le WE du 15-16 septembre 2018 en matches ALLER/RETOUR.

Une péréquation kilométrique sera facturée en fin de championnat.

Aucun report après la dernière journée. Tout report en dehors de la date officielle et en cas de mésentente entre clubs le Comité imposera la date de report avec application du règlement fédéral.

Les conclusions de match : Suite à des transmissions trop tardives, la COC apportera une attention toute particulière avec application des règlements et sanctions financières.

TEMPS DE JEU : Match de 2 X 30 minutes avec une pause de 10 minutes.

TAILLE DU BALLON: Ballon taille 2.

MODALITES DE CLASSEMENT :

Le classement définitif sera établi après application éventuelle du règlement général des épreuves départementales et des sanctions pour non-respect de la CMCD 21.

FEUILLE DE MATCH : Elle est établie sur feuille de match électronique.

L'envoi (cf article 98.7 de l'annuaire fédéral 2018-2019) doit être effectué via le logiciel de feuille de match électronique :

- Avant minuit pour les rencontres programmées à partir de 17h00.
- Avant 20h00 pour les rencontres programmées avant 17h00 cela concerne également les matchs ayant lieu le dimanche).

En cas de disfonctionnement de la fdme, utiliser la feuille de match papier qui devra être transmise dans les 48h après la rencontre.

L'utilisation de la table de marque électronique est préconisée.

CAS NON PREVUS ET LITIGES :

Sont du domaine des Statuts et Règlements de la F.F.H.B. et du conseil d'Administration du Comité.

ARBITRAGE :

La CDA21 et la CDA71 désignent les arbitres pour les rencontres se déroulant sur leur propre territoire.

Le Comité 21 règle l'ensemble des arbitres (21+71) à partir du fond général (péréquation d'arbitrage).

Le Comité indemnise les arbitres au tarif de 35 € et 0.28€ du km. Les notes de frais devront être transmises au plus tard au Comité 21 **le lundi suivant** la rencontre. **En cas d'absence de note de frais il n'y aura pas de remboursement.**

Les indemnités devront figurer sur la Fdme afin de permettre le calcul de la péréquation d'arbitrage ; un 1^{er} appel de fond de 200€ sera effectué début septembre.

CMCD:

Toute équipe engagée dans une compétition du Comité 21 se doit de respecter le règlement CMCD 21. En cas de non-respect, la Commission développement et la COC appliqueront les sanctions sportives et financières.

COUPE DE COTE D'OR:

Le Comité met en place une coupe de Côte d'Or à laquelle toutes les équipes du CD21 inscrites devront OBLIGATOIREMENT y participer.

Les frais d'inscription s'élèveront à 20€; ils serviront à la dotation des récompenses pour les finalistes.

La COUPE DE COTE D'OR se déroulera :

- 12-13 janvier 2019,
- 04-05 mai 2019 et,
- FINALE : 01-02 juin 2019.

Cette Coupe se déroulera en matchs à élimination directe.

Le règlement particulier vous parviendra ultérieurement.

12. TARIFS 2018-2019

PENALITES FINANCIERES	
<i>AMENDES SPORTIVES</i>	
Retard envoi conclusion	35 €
Conclusion non reçue 11 jours avant	50 €
Modification date-horaire conclusion	20 €
Feuille de match hors délai + 16 ans	50 €
Feuille de match hors délai jeunes	30 €
Absence officiel de table ou responsable de salle sur FDME	20 €
Forfait simple 15-18 ans	50 €
Forfait simple 11 – 13 ans	50 €
Forfait simple +16 ans	140 €
Forfait général = 3 fois le forfait simple	
Report de match +16 ans	20 €
Report de match autres catégories	10 €
Match +16 perdu par pénalité	55 €
Match jeunes en 15-18 ans perdu par pénalité	35 €
Match jeunes en 11-13 ans perdu par pénalité	25 €
Licence non qualifiée ou manquante en + 16 ans	20 €
Licence non qualifiée ou manquante en Jeunes (-15 -13 - 11)	10 €
<i>Retrait 15 jours et + avant le début du championnat</i>	
En catégorie +16 / -18	50 €
En catégorie -15 / -13 / -11	Remboursement engagement
<i>Retrait moins de 15 jours avant le début du championnat</i>	
En catégorie +16 / -18	Idem forfait général
En catégorie -15 / - 13 / -11	3 x les droits d'engagement
<i>AMENDES ARBITRAGE</i>	
Absence d'arbitre	60 €
<i>AMENDES CMCD</i>	
SPORTIVES +16 ANS	80 €
TECHNIQUE +16 ANS	80 €
ARBITRAGE +16 ANS	80 €
JEUNES ARBITRES	80 €
<i>TARIFS DIVERS</i>	
CARTONS ROUGE ET JAUNE	3,5 €
CARTON BLEU	1 €
DROIT DE FORMATION (cf tarifs LIGUE)	

13. CMCD 2018/2019 (cf règlement téléchargeable sur le site du Comité)

13.1. SOCLE DE BASE

- Toutes les équipes, évoluant dans les championnats départementaux, doivent répondre à des exigences minimales dans les domaines sportifs, arbitrage et technique.
- Ces exigences minimales sont contenues dans un « socle de base » déterminé pour les championnats de niveau départemental.
Chaque équipe inscrite devra retourner la fiche CMCD **avant le 15 septembre 2018**.

13.2. SANCTION EN CAS DE CARENCE

Le Comité a donc toute latitude dans le choix des critères et dans la détermination des valeurs afférentes. Le comité décide donc de s'aligner sur la CMCD régionale du plus bas niveau afin d'éviter que des clubs accédants n'aient pas l'interdiction de monter par la Ligue.

Chaque socle non atteint pour la saison 2018-2019, l'équipe de plus haut niveau départemental du club sera sanctionnée de 7 points de pénalités au championnat pour chaque domaine non respecté. Ainsi que la pénalité financière correspondante prévue au tarif des amendes pour la saison 2018-2019.

Si ce socle de base n'est toujours pas atteint au cours de la saison N+1 dans un ou plusieurs domaines déjà déficient la saison précédente le nombre de point de pénalité sera multiplié par 2 pour chaque domaine non respecté.

La commission CMCD du Comité appréciera le niveau de sanction en fonction de l'investissement mis par les clubs à faire évoluer les manquements aux socles de base, et à la participation des clubs à la vie du comité (membre conseil administration, membre de commission, accueil de manifestation...) Au regard des exigences en matière de CMCD, les sections féminines et masculines doivent être dissociées. L'équipe référence de chaque section détermine le socle de base de la section considérée. Le club doit choisir et informer par courrier la commission CMCD au plus tard le 10 janvier 2019 à quelle section il rattache chacun des licenciés (entraîneurs, arbitres, JA). Passée la date du 10 janvier, la commission décidera elle-même du rattachement.

13.3. RECAPITULATIF DES SOCLES CMCD 21.

CMCD 2018/2019

DOMAINE SPORTIF :

1 équipe de jeunes parmi -18,-15,-13 (y compris mixte),-11 (y compris mixte) *

*Pour les féminines accédantes 2 équipes nécessaires

DOMAINE ARBITRAGE :

1 arbitre à 8 désignations officielles*

*licences blanches non acceptées

DOMAINE JEUNES ARBITRES :

2 JA ou TJA à 5 arbitrages*

*ATTENTION les TJA (nés après 2004) ne comptent pas pour les accédants

DOMAINE TECHNIQUE :

1 animateur titulaire